Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260605-DELIB642026-DE


**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an Deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints, Mme Dominique-Anne MASLO, Mme Carole DIEUMEGARD, M. Antoine MAURET, M. Antoine DESBLES, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : M. Antoine MAURET
**Date d'envoi de la convocation** : 18 mai 2026
**Absents excusés** : Mme Ségolène SAVARY (a donné procuration de vote à Mme Dominique-Anne MASLO), M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Maëva FOUGERES BLIE (a donné procuration de vote à Mme MOUCHEL)
**Absente** : Mme Guylène LAMBERT
**Nombre de membres en exercice : 15** **Présents : 11** **Votants : 13** Quorum réuni

## DELIBERATION 64/2026 – DENOMINATION D'UNE RUE

Dans le cadre de l'opération de nommage et de numérotage des voies de la commune, Monsieur Le Maire informe les membres présents, qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.
La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal.
Il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (samu, pompiers, gendarmes,…), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination de cette rue :
- VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune,
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTE la dénomination suivante : **Impasse Etienne BLANDIN**

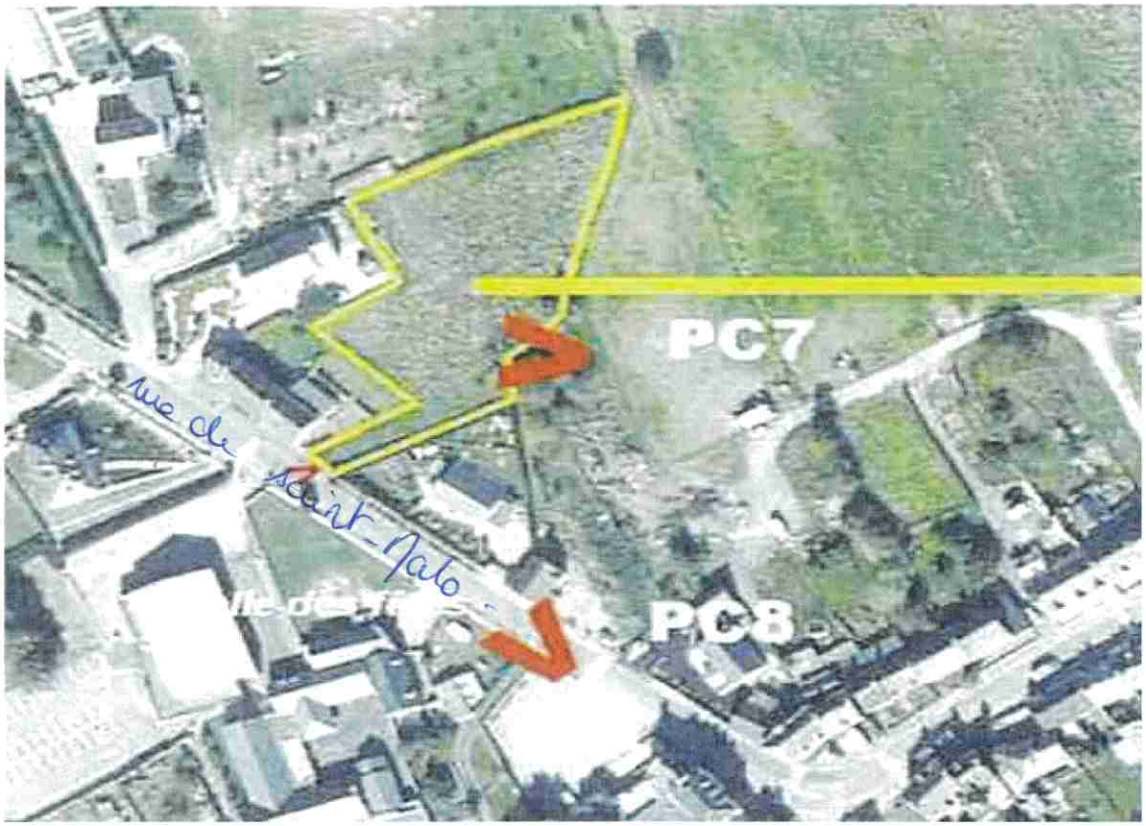
Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 9 juin 2026
et transmission en Préfecture, le 9 juin 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 5 juin 2026

| Le Secrétaire de Séance | Le Maire |
|---|---|
| Antoine MAURET | Jean-François GOBICHON |

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260605-DELIB642026-DE


Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh